Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études

A.Gt 29-01-2018 M.B. 09-02-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 21, 22 et 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69:

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du

Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 septembre 2017, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la

composition du Conseil supérieur des Allocations et prêts d'études,

Après délibération,

Arrête:

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études:

A. Membres effectifs:

- 1. Quatre membres effectifs représentant l'enseignement officiel :
- M. Georges SIRONVAL, Directeur Président de la Haute Ecole Albert JACQUART;
- M. Philippe REMY, Maître-Assistant à la Haute Ecole Paul Henri Spaak;
- Mme Patricia HOSSELET, Maître-Assistante à la Haute Ecole Provinciale du Hainaut - Condorcet, représentant le C.P.E.O.N.S.;
- M. Nicolas VANBOCKESTAL, Attaché au Cabinet de M. le Ministre Jean-Claude MARCOURT.
- 2. a) Trois membres effectifs représentant l'enseignement libre confessionnel:
 - Mme Françoise SAPPIA ARNOULD, représentant le Se.G.E.C.

- Mme Nadia MULLER, Assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant le Se.G.E.C.

- M. Fabrice GLOGOWSKI, Conseiller pédagogique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, représentant le Se.G.E.C.
- b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel:
- M. Jean-Michel DE WAELE, Vice-recteur aux affaires étudiantes, à la politique sociale et aux relations institutionnelles à l'U.L.B., représentant la F.E.L.S.I.
- 3. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :
- M. Christopher JAMOULLE, Chargé de mission, représentant la F.A.P.E.O.
 - Mme Joëlle LACROIX, Secrétaire général, représentant la F.A.P.E.O.
- 4. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :
 - M. Charles LOISEAU, représentant l'U.F.A.P.E.C.
 - N.
- 5. Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :
 - M. Patrick MAZUR, représentant la FEF
 - M. Olivier COPPENS, représentant l'U.N.E.C.O.F.
- 6. Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :
 - M. Maxime MICHIELS, représentant la FEF
 - Mme Florence De LEEÚW, représentant l'U.N.E.C.O.F.
- 7. Deux membres effectifs représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques:
 - Mme Christiane CORNET, représentant la C.G.S.P.
 - Mme Johanna LUMUMBA, représentant la C.S.C.
- 8. Deux membres effectifs représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :
 - M. Jean DE LAME, de l'U.W.E.
 - N.
 - B. Membres suppléants:

- 1. Quatre membres suppléants représentant l'enseignement officiel:
- M. Alfred PIRAUX, préfet honoraire des études de l'AR à MONS, coordonnateur de zone.
 - M. Dany VINCE, Chargé de mission auprès de l'Université de MONS.
- M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué, représentant le C.P.E.O.N.S.
- M. Philippe DEMIESSE, Chargé de mission, représentant le C.P.E.O.N.S.
- 2.a) Trois membres suppléants représentant l'enseignement libre confessionnel:
- Mme Vinciane DE KEYSER, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique, représentant le Se.G.E.C.
 - M. Philippe VALENTIN, Haute Ecole ICHEC, représentant le Se.G.E.C.
- M. Dany BILLE, Conseiller juridique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, représentant le Se.G.E.C.
- b) Un membre suppléant représentant l'enseignement libre non confessionnel :
 - Mme Sandrine ANACLERIO, représentant la F.E.L.S.I.
- 3. Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :
- Mme Daphné RENDERS, Chargée de mission, représentant la F.A.P.E.O.
- Mme Véronique DETHIER, Chargée de mission, représentant la F.A.P.E.O.
- 4. Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :
 - M. Bernard HUBIEN, Secrétaire général, représentant l'U.F.A.P.E.C.
 - N.
- 5. Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :
 - M. Alexis PRICKARTZ, représentant la FEF
 - M. Maxime DARRE, représentant l'U.N.E.C.O.F.
- 6. Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :
 - Mme Manon SPERATI, représentant la FEF
 - Mme Laurine DUMONT, représentant l'U.N.E.C.O.F.
- 7. Deux membres suppléants représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques:

- Mme Ingrid BRABANT, représentant la C.G.S.P.
- 8. Deux membres suppléants représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :
- Mme Lila JORIS, Conseillère au Département Emploi et Formation de l'U.W.E.
 - N.
- **Article 2. -** M. Nicolas VANBOCKESTAL, membre effectif du Conseil, est nommé Président; M. Georges SIRONVAL et M. Fabrice GLOGOWSKI, membres effectifs du Conseil, sont nommés Vice-Présidents.
- **Article 3. -** Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.
- **Article 4.** L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 septembre 2017, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'Etudes, est abrogé.
 - Article 5. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er février 2018.

Bruxelles, le 29 janvier 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

L'Administrateur général,

J.-P. HUBIN